

RAQUETTE

destinée à un usage collectif

Définition :

Le produit est un engin permettant la pratique de jeux de raquette.

Public visé : enfants de 5 à 12 ans.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA RAQUETTE

ENVIRONNEMENT DU PRODUIT

Ce document consacré à une raquette destinée à des enfants de 5 à 12 ans en usage collectif, au cours de leurs activités physiques, est proposé dans le but de conduire l'utilisateur et l'acheteur potentiel à dépasser les critères habituels de budget et de mode. Ces critères, certes importants, ne prennent cependant pas en compte les composantes essentielles d'une pratique avec des effectifs importants et dans le but d'apprentissage qui va bien au delà de la seule pratique physique.

FONCTIONS ET CONTRAINTES ESSENTIELLES

Sur le plan de la **sécurité**, sont pris en compte prioritairement :

- le respect impératif des normes lorsqu'elles existent ;
- les caractéristiques du produit permettant une utilisation sans risque de blessures.

La fonction d'**usage** met en avant :

- la résistance à un usage intensif ;
- la nécessité de proposer des raquettes de tailles différentes.

Dans le domaine **pédagogique** l'engin doit permettre des jeux de raquettes utilisant des projectiles divers (de tailles, de matières, de formes et de poids différents).

La fonction d'**estime** prend en compte l'esthétique et le confort de l'engin (préhension agréable).

Les **conditions d'achat** stipulent :

- la nécessaire existence d'une garantie, d'une fiche d'identification ;
- les possibilités de réparation de l'engin.

CONCLUSION

Cette raquette doit permettre une richesse d'exploitation destinée à optimiser les processus d'apprentissage. Elle autorise quantité et qualité des pratiques des enfants.

Un cahier des charges fonctionnel sur la raquette destinée aux activités physiques des enfants de l'école primaire a été élaboré et soumis à l'appréciation d'une centaine d'utilisateurs (enseignants, conseillers pédagogiques, pratiquants des sports de raquette...) qui en ont hiérarchisé les fonctions.

FICHE D'IDENTIFICATION

RAQUETTE

FABRICANT :

Nom :
Adresse :
Tél. :
Fax :

Equilibre :
Poids :
Surface du tamis :
Taille du manche :
Couleur :
Housse :

PRODUIT :

Nom :
Définition :
Référence :

CONFORMITE AUX RECOMMANDATIONS

OFFICIELLES :
Visa par un laboratoire :

GARANTIE :

Durée :

CARACTERISTIQUES :

Composition :
Longueurs :

CONDITIONS D'ACHAT :

CONDITIONS DE REPARATION :

LISTE DES NORMES

CAHIER DES CHARGES FONCTIONNEL

RAQUETTE

- Décret du 12 septembre 1989 relatif à la sécurité des jouets.

CAHIER DES CHARGES FONCTIONNEL

RAQUETTE

| FONCTIONS GENERALES | N° | FONCTIONS PRINCIPALES | CRITERES D'APPRECIATION | NIVEAUX | TEXTES | FLEX | OBSERVATIONS | HIER. |
|---------------------|----|---|--|---------|--------|------|---|-------|
| SECURITE | F1 | Etre conforme aux normes | | | | 0 | | 7,4 |
| | F2 | Permettre une utilisation en toute sécurité | - principe de conception ; - longueur ; - poids. | | | 0 | - rapport tête / manche ; - équilibrage. | 8,86 |
| | F3 | Ne pas être toxique | - nature des matériaux ; - revêtement. | | | 0 | | 8,05 |
| PEDAGOGIE | F4 | Permettre une prise sûre | - périmètre de la poignée ; - forme de la poignée ; - qualité du revêtement de la poignée. | | | 0 | | 7,75 |